

## **COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2012**



## Lettre d'engagement

Albi, le 21 juin 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous sommes heureux de vous confirmer notre soutien continu au Pacte mondial et renouveler ainsi notre engagement du 23 juin 2009 aux dix principes.

Depuis Chêne Vert continue son engagement et son plan de progrès dans la continuité de ses valeurs et de celles du Global Compact.

Avec l'implication de son personnel, elle maintient ses ambitions d'exemplarité en matière d'impact environnemental sur ses produits et ses modes de fabrication. La communication sur le progrès 2012 porte cette année sur les dix principes.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Secrétaire Général, nos très respectueuses salutations.

Serge BRAGHIERI

Président





## **COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2012**



Depuis le 23 juin 2009, date à laquelle l'entreprise a confirmée son engagement, les actions suivantes ont été initiées en droite ligne avec ses valeurs et celles du Pacte Mondial.

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme



### **Evaluation – politique et objectifs**

Agissant sur le territoire français et ne travaillant qu'avec des entreprises européennes d'une part et d'autre part par l'application des différentes législations françaises et de la convention collective de l'ameublement, l'entreprise veille au respect des droits de l'homme et du droit du travail.

#### Mise en œuvre & Mesure des résultats

I. DIVERSITE : L'entreprise reconnait et applique la non-discrimination, notamment lors des recrutements

Recrutement	% de personnel féminin recruté	Evolution effectif féminin
2010	+100 %	+3
2011	0%	0

Parité	% Femmes
2009	31 %
2010	33,8 %
2011	33,8 %

- 2. PARITE : CHENE VERT a mis en place une grille des salaires unique permettant à niveau équivalent aucune discrimination
- 3. HANDICAP: Emploi de personnes en situation d'handicap

#### En interne :

Nbre de	Femmes	Hommes
personnes		
2010	0	3
2011	0	3







#### Prestataires externes :

Depuis 2011, Exceptionnellement elle a confiée toute la prestation de nettoyage à un ESAT proche géographiquement

Coefficient équivalent temps plein		
(Nombre d'heures confiées aux ESA		
ou ESAT)		
2010 0.60		
2011	1.22	

#### 4. REINSERTION:

L'entreprise confie une prestation à un centre de réinsertion local : REGAIN.
 Nombre de prestations confiées : 2 et une étude réalisée mais sans succès

Elle a confiée via un de ses partenaires des travaux aux centres pénitentiaires.
 Volume d'heures confiées : 2010 = 2011

#### 5. PLAN SENIOR:

- L'entreprise s'est fixée comme objectif de maintenir le pourcentage de personnes âgées de 55 ans au dessus du seuil de 4% de l'effectif global
- Chêne Vert s'est engagé à supprimer tout critère d'âge dans ses offres d'emploi et proposition de mutation interne. En outre, elle s'est engagée à s'assurer de l'absence de discrimination concernant le recrutement, la gestion des carrières, la formation, la rémunération, la valorisation et la reconnaissance des compétences des salariés seniors.

Développement des compétences, qualifications et accès à la formation :

Accès à la formation	Nombre de	Taux de
2011	formation suivie	formation
Moins de 30 ans	2	6 %
Entre 30 et 45 ans	19	56 %
Plus de 45 ans	13	38 %
TOTAL	34	100 %



### **COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2012**



Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire



Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

### **Evaluation – politique et objectifs**

Informer et sensibiliser le personnel sur les actions mises en œuvre et faire participer l'ensemble du personnel aux projets de l'entreprise, tel est le processus de long terme permettant à l'ensemble du personnel de s'impliquer dans l'entreprise et ses projets.

### Mise en œuvre & Mesure des résultats

- 1. Informer et sensibiliser le personnel au moins une fois par an sur les actions mises en œuvre.
  - L'ensemble du personnel est regroupé au sein de l'usine, y compris les commerciaux et techniciens terrain, le travail est stoppé pendant 3 heures environ,
  - Le fait de regrouper tous le personnel permet d'expliquer directement, sans ambigüité et répondre de suite aux interrogations
- 2. Dans la recherche d'un dialogue social régulier et constructif, l'entreprise réunit la Délégation Unique du Personnel
- 3. Le rapport annuel unique est communiqué à la Délégation Unique du Personnel, il est abordé et commenté une fois par an
- 4. L'entreprise, en collaboration avec le CHSCT, la médecine du travail et l'inspection du travail veille au droit de son personnel à avoir des conditions de travail qui respectent sa santé et sa sécurité. Ainsi ont été tenues 4 réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Pour cette année les actions notables sont :
  - les produits chimiques qui entrent dans l'entreprise sont validés, ce principe est inscrit dans les procédures ISO 14001
  - Nombre de représentants formés : 3
- 5. Les procès verbaux de l'ensemble de ces réunions sont affichés et ainsi portés à la connaissance des salariés.





## **COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2012**



- 6. Accord d'intéressement : depuis 1997 CHENE Vert a signé un accord avec ses salariés afin de percevoir un intéressement sur les bénéfices de l'entreprise avec possibilité de défiscaliser ses revenus
- 7. Lancement d'un projet d'accord sur la prévention de la pénibilité
- 8. Formation et développement des compétences

#### Mesure des résultats

I. FORMATION & DEVELOPPEMENT des COMPETENCES

L'entreprise investit continuellement dans la formation et dépasse régulièrement la masse salariale de 0.9 % (coûts pédagogiques et salaires)

Formation dépassement obligation	
légale (0.9% de la masse salariale)	
2010	+ 341 %
2011	+ 353 %

2. DIALOGUE SOCIAL & Groupes d'expression :

Groupes	Type de réunions ou projets	Nombre de
d'expression		salariés
2010	<ul> <li>2 Réunions annuelles</li> </ul>	Ix 71, I x 74
	<ul><li>I projet environnement « plantes vertes »</li></ul>	25
2011	<ul> <li>I enquête interne sur le Développement Durable</li> </ul>	35 soit 49% de participation
	<ul> <li>I réunion annuelle d'information et échange</li> </ul>	72
	<ul> <li>Challenge véhicules carbone -20%</li> </ul>	6

3 SECURITE PERSONNEL : Protection des travailleurs isolés : En tout début ou en fin de journée une personne peut travailler seule loin des autres, l'entreprise a sensibilisé le personnel concerné et a acquis 3 PTI (Protection de Travailleurs Isolés), c'est un appareil déclenchant une alarme en cas de position non verticale prolongée.

Chêne Vert – ZA Val de Caussels - 81000 Albi – France – www.chenevert.fr - Le Pacte Mondial – Communication sur le Progrès – Juin 2012 – 5/11





## **COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2012**



4 SECURITE MACHINES : Lancement d'un audit global pour la sécurité machines et équipements



#### 5 PENIBILITE:

Accord sur la prévention de la pénibilité

- Un groupe d'étude a été mis en place afin d'évaluer les postes exposés. Ce groupe est chargé de présenter ses conclusions avant la fin 2012
- BRUIT : Intervention volontaire et à la demande de l'entreprise de deux organismes externes pour améliorer la lutte contre le bruit (INRS et CARSAT), 3 réunions ont eu lieu en 2011.



### **COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2012**





Principe N°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe N°8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



Principe N°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

### **Evaluation – politique et objectifs**

Afin de conforter et renforcer sa démarche environnementale, Chêne Vert a mis en œuvre depuis 2008, un plan d'action environnemental.

Ce plan d'action a abouti à la certification ISO 14001 en juillet 2011 et à la certification PEFC en octobre 2010.

#### Mise en œuvre

### L'engagement environnemental se traduit par :

- Définition et mise en place d'un politique environnementale engagée vers l'ISO 1400 l'intégrant les principes du Pacte mondial au sein même de cette politique
- b. Le respect de cette politique est repris dans le programme, objectif et cible du processus ISO 14001, avec un plan d'action. Cette approche extrêmement forte de notre entreprise oblige et garantie définitivement l'obtention de la certification au maintien du Pacte mondial au sein de l'entreprise
- c. Implication des nouveaux fournisseurs aux principes du Pacte mondial Création d'une déclaration regroupant les aspects financiers nécessaires à l'ouverture du compte fournisseur précisant notre soutien au Pacte mondial et demandant au fournisseur par un lien vers le site Internet du Pacte mondial de vérifier qu'il n'y a pas de controverse entre les deux entreprises
- d. Informer les clients et les fournisseurs de l'adhésion de l'entreprise au Pacte Mondial







- I. Adhésion à un programme de travail collaboratif avec plusieurs entreprises et des experts afin de mettre en place des principes liés à **l'éco conception** 
  - a. La construction de ce projet se fait avec une équipe pluridisciplinaire. Il a été initié début 2010 et s'est terminé début 2012.
  - b. Le bilan carbone et le choix de matériaux respectueux de l'environnement font partie de cette démarche.
  - c. Approche de précaution quant aux risques chimiques et aux C.O.V. (Composés Organiques Volatils).

### Mesure des résultats

 L'engagement de l'entreprise s'est concrétisé par l'obtention de la certification PEFC en octobre 2010- N° 10-31-2110; cette certification vérifiée annuellement par un audit externe, a été maintenue en nov. 2011 et la certification ISO 14001 en juillet 2011.





- 2. Une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) a été initiée par la sensibilisation des fournisseurs et prestataires aux aspects du Développement Durable. A ce jour, 11 fournisseurs ont participé
- 3. L'entreprise implique et forme son personnel dans la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. Elle encourage et développe les principes de l'éco-conception pour ses produits & services en recherchant les opportunités d'amélioration de sa performance environnementale.



4. ECO CONCEPTION : L'évolution des projets est le suivant :

Projets eco conception	Projet aboutis	Projets en cours
2010	2	I
2011	I	2

- 5. RISQUES CHIMIQUES : Mise en place d'un enregistrement systématique de tous produits chimiques qui rentrent dans l'entreprise, et évaluation des risques.
- 6. ECO GESTES QUOTIDIENS
  - Eteindre les lumières









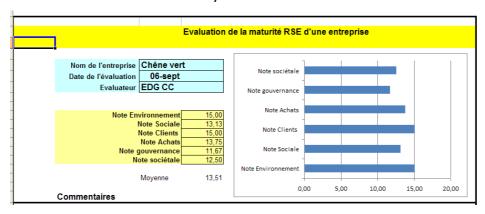
- 7. Investissement (supérieur à 10 K€) dans une compacteuse à déchets afin de réduire les DIB (déchets Industriels Banals) et recyclage et valorisation des cartons et des plastiques
- 8. ACHATS RESPONSABLES:
  - Enquête sur les métaux lourds dans les produits achetés, 62 fournisseurs contactés
  - Impression IMPRIM'VERT et papier Pefc/FSc
  - Politique véhicules : choix de véhicule sans malus à moins de 120 gr CO2/km
  - Tenue d'un tableau de bord Energie, Eau, Déchets et Achats d'Energie renouvelables 21%, certificat d'énergie



 Bureautique : Recyclage des cartouches usagées, achats papier recyclés et incitation à réduire les impressions

Papier	Papier environnemental labellisé	Papier recyclé labellisé	
consommé	PEFC/ FSC / Blue Angel	PEFC/ FSC / Blue Angel	
2010	350	470	
2011	550	200	

9. Audit volontaire de notre démarche RSE (basé sur la norme ISO 26000) porté par l'association DIRIGEANTS DURABLES de Midi Pyrénées



### 10. DECHETS INDUSTRIELS

Le suivi des déchets DIB (Déchets Industriels Banals) et (DD) déchets dangereux est pris en compte dans le cadre de l'ISO 14001

Evolution déchets	DIB	DD
2010	Suivi mais non chiffrés	Suivi mais non chiffrés
2011	26.68 T	8 T







### II. Mise en place d'un tableau de bord Pacte mondial et DEVELOPPEMENT DURABLE

La démarche se veut volontaire intégrant ainsi totalement le pacte mondial dans la politique et les projets DEVELOPPEMENT DURABLE de CHENE VERT

2010	Tableau de bord CHENE VERT PACTE MONDIAL & DEVELOPPEMENT DURABLE	2011	Evolution
	PACTE MONDIAL		
4	Nombre de COP traités	10	+
0 5 11 0	Nombre de rubriques  Principes 1&2  Principes 3, 4, 5 & 6  Principes 7, 6 & 9  Principe 10  Nombre de tableaux de mesure par rubrique  Principes 1& 2  Principes 3, 4, 5 & 6  Principes 7, 6 & 9	5 13 12 1	+ + + + + + +
	■ Principe I0	0	+
2010	DEVELOPMENT DURANT	2011	
2010	DEVELOPPEMENT DURABLE	2011	
3	Groupes d'expression : nombre de réunions ou enquêtes avec participation des salariés au pacte mondial ou au développement durable 2 -		
3	Nombre de salariés avec un handicap présent dans l'entreprise		=
3	Nombre de projets ECO CONCEPTION		=
8	Nombre de fournisseurs ayant répondu à l'enquête RSE		-



## **COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2012**



Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



### **Evaluation – politique et objectifs**

En intégrant les principes du Pacte Mondial dans sa politique générale et notamment dans ses procédures ISO 14001, l'entreprise a enregistré son engagement dans son fonctionnement quotidien et sensibilise régulièrement son personnel et son encadrement aux risques de la corruption.

### Mise en œuvre & Mesure des résultats

Afin de formaliser cet engagement permanent, l'ensemble du management a été invité à intégrer et signer la charte de la CDAF, Compagnie des Acheteurs de France.

La CDAF est une association loi 1901, crée le 24 sept. 1945 qui rassemblent les acheteurs industriels. Ses objectifs sont de professionnaliser, promouvoir la déontologie et les bonnes pratiques de la fonction achats. (<a href="https://www.cdaf.fr">www.cdaf.fr</a>)



Réseau des Acheteurs de France

## Code d'éthique

Association foi 1901, J.O du 24 septembre 1945

L'élaboration de ce code est à verser au mérite de Paul GROS, Président de la CDAF de 1949 à 1960 qui écrivait alon :

« L'élaboration de ce code a posé des problèmes délicats. C'est ainsi qu'il nous a semblé nécessaire d'étatér une distinction précise entre la faute professionnelle simple et la faute contre l'éthique esté qu'elle est définie of-oprès. Pour la première, en effet, l'acheteur n'a de compte à rendre qu'à son pateur, c'est de la seconde qu'il aura, le cas échéant, à répondre devent le Camité d'éthique de la CEAF du seuf fait de sa libre adhésion au réglement de l'Association...».

L'adhésion à la CDAF engage l'Achetsur à enercer sa mission en touts loyauté vis-à-vis de son employeur, de ses colègnes et de ses fournisseurs et dens le respect des règles de décinologie de la profession que l'on puur tréaumer commes suit :

Membres du comité d'encadrement	Fonction
Serge BRAGHIERI	Président
Philippe DUBOIS	Direction Production
Raphael FERNANDES	Responsable commercial Sud
David GIBOZ	Responsable Méthodes et Innovation
Jean Marc GUIRAUD	Responsable Informatique
Simon LOVINO	Directeur achats
Ludovic ROGER	Responsable commercial Nord
Adrien VINCENT	Responsable Marketing

Respecter la législation en vigueur dans le pays de sa société et de celles des pays de ses fournisseurs.

Agir vis-à-vis de ses fournisseurs avec probité et impartialité.

N'accepter aucun avantage personnel, direct ou indirect, susceptible d'influencer une décision professionnelle.

Ne pas fausser, directement ou indirectement, le jeu de la concurrence.

#### Respecter le caractère confidentiel des

informations ou des biens immatériels de propriété industrielle et commerciale des fournisseurs, dont la divulgation serait de nature à porter atteinte à leurs intérêts.

Respecter les règles générales d'honorabilité, l'honnêteté intellectuelle n'étant nullement incompatible avec l'habileté.

Compagnie des Dirignants et Acheteurs de France
2 bis rue Scurier Sourbon 78400 Chetou FRANCE
stim lei 1901, publié au J.O. da 24 septembre 1945 – APU : 8599A – 83RUT : 784.413 502 000 70

1